

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2010

### ORDRE DU JOUR

#### **Informations :**

- Réseau de chaleur : présentation du projet
- Orientations budgétaires : présentation et débat
- Subventions : attributions à la commune

#### **Délibérations :**

Séance du 9 février 2010 : approbation du compte rendu

#### **ADMINISTRATION GENERALE :**

- 1) Logement de la Coustarade : mise à disposition
- 2) Locaux de la Mairie : mise à disposition

#### **TRAVAUX :**

- 3) Hôtel de ROUVIERE, restauration des charpentes et couvertures : approbation du projet et demande de financement.
- 4) Plan de lutte contre les inondations : Aménagement du ruisseau de Maison Rouge, tranche II : approbation du projet et demande de financement.

#### **FINANCES :**

- 5) Rénovation de la piscine municipale : avenant n°1 au lot n°1 – démolitions – terrassements  
- gros œuvre – revêtements des plages.
- 6) Rénovation de la piscine municipale : avenant n°1 au lot n°2 – étanchéité des bassins –  
membrane armée.
- 7) Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale : demande de  
financement.
- 8) Aménagement RD 809 : convention financière avec le Département.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 05/03/2010

## ETAT DES PRESENCES

L'an deux mille dix, le vendredi 5 mars à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du vingt quatre février et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON - Maire.

Étaient présents (20) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Huguette NURIT - Jean François DELOUSTAL - Magalie VIDAL - Christine de CHAMBRUN - Jean Pierre JACQUES - Daniel BASTIDE - Jacqueline ORLOWSKI - Adjoints - Henri DAUDÉ - Conseiller Municipal Délégué - AKA Dominique - Laurent MALLET - Sophie FOISY - Alain NURIT - Béatrice MEISSONNIER - Maria CHASTANG - Jean Paul CHEDANNE - Yves KOSCIELNIAK - Jacques TEISSIER - Marie Christine NESPOULOUS.

Était absent excusé : (1) Pierre BRUEL

Excusés ayant donné pouvoir (8) : Jeannine MAMET (pouvoir à Jacqueline ORLOWSKI), Samira MESKINI (pouvoir à Magalie VIDAL), Jean Paul GIRAL (pouvoir à Jean ROUJON), Henri PODEVIGNE (pouvoir à Huguette NURIT), Véronique JOUVE (pouvoir à Sophie FOISY), Bernard DURAND (pouvoir à Jacques TESSIER), Elisabeth ACHET (pouvoir à Jean Paul CHEDANNE), Elisabeth MATHIEU (pouvoir à Yves KOSCIELNIAK)

Monsieur Jean François DELOUSTAL a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

## INFORMATIONS

### **Réseau de chaleur : présentation du projet.**

Monsieur le Maire indique qu'un groupement d'entreprises examine la possibilité de créer un réseau chaleur bois dans le cadre des mesures environnementales et d'énergie renouvelable. Ce réseau pourrait desservir tant le secteur public que privé. Le groupement et le bureau d'études invités à venir présenter le projet, ce jour, ne se sont pas présentés.

### **Subventions : Attributions à la commune**

Monsieur le Maire énumère les attributions de subventions à la commune :

#### **CONSEIL GENERAL :**

- Commune de MARVEJOLS : dotation urbaine : 191.360 €
- Commune de MARVEJOLS : Restauration de tableaux : 7.531,20 €
- Librairie Papyrus : agencement de vitrine : 1.565 €
- Sarl Mobirama du Pont : reprise d'activités : 3.762 €
- Collège Notre Dame : participation aux dépenses de fonctionnement : 66.450 €
- Ecole Sainte Famille : Voyages scolaires : 3.060 €
- Ecole de la Coustarade : voyages scolaires : 3.060 €
- Collège Notre Dame : voyages scolaires : 2.920,40 €
- Collège Marcel Pierrel : voyages scolaires : 2.980,56 €
- Tennis club : acquisition de matériel : 266,40 €
- Association Emmaüs : Acquisition de véhicule : 2.000 €

#### **CONSEIL REGIONAL :**

- Commune de MARVEJOLS : Réhabilitation de l'aire de saut en longueur du stade de Pineton : 15.000 €

### **Orientations budgétaires : présentation et débat.**

*Monsieur le Maire expose les orientations budgétaires*

Chaque année et conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), nous devons débattre au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales qui serviront de cadre à l'élaboration du budget primitif 2010.

La tenue de ce débat est obligatoire dans les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et a pour objectifs de permettre à l'Assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la Collectivité

Pour cela, il faut nous appuyer sur les résultats budgétaires de l'année écoulée et sur les directives de la loi de Finances tout en tenant compte des engagements déjà pris et dont l'exécution se poursuit quotidiennement.

Comme vous le savez, le seul budget principal ne reflète pas l'action globale de la commune. Il nous faut également tenir compte des investissements et des prestations souvent obligatoires et comptabilisés dans les budgets annexes qui ont eux aussi l'obligation d'être équilibrés soit par une subvention issue du budget principal, soit par les redevances des usagers.

A titre d'exemple, l'importante opération que nous allons débiter Avenue de Brazza concerne les trois budgets : Celui de l'assainissement pour les ouvrages collectant les eaux usées, celui de l'eau pour les installations et conduites fournissant l'eau potable et le budget principal pour les travaux de remise en l'état et la voirie. Ces travaux auront donc un impact sur le prix de l'eau car les budgets annexes doivent s'équilibrer par eux-mêmes.

Ainsi, gérer la commune de Marvejols, implique de gérer l'ensemble des budgets suivants :

- Budget principal de la commune
- Assainissement
- Eau
- Centre Communal d'Action Sociale
- Caisse des Ecoles
- Maison du Tourisme
- Lotissement Le Clos ROUSSEL
- Lotissement La GRANGE

En 2009, les budgets des Pompes Funèbres et du Lotissement de la ZA du Géant ont été clôturés, ceux-ci ne se justifiant plus.

Sur le plan budgétaire, les collectivités locales sont régies par 5 grands principes :

**Annualité du budget** : Il est voté et se réalise du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre d'une année donnée.

**Equilibre du budget** : (Dépenses = Recettes) et par section (Investissement - fonctionnement).

**Impossibilité d'engager une dépense sans inscription budgétaire** préalable.

**Séparation des fonctions** : Le Maire ordonne la dépense suite au vote du Conseil, mais c'est l'Agent comptable du Trésor Public qui assure le paiement (et l'encaissement des recettes).

**Une obligation de gestion** : L'amortissement de la dette doit être couvert par le résultat de la section de fonctionnement et les recettes non affectés de la section d'investissement.

Ainsi, en matière de finances publiques, nous ne disposons réellement que de 3 variables d'ajustement budgétaires dont les effets peuvent se neutraliser à court et moyen terme et par conséquent bloquer rapidement toute marge de manœuvre :

- Le niveau des dépenses courantes (frais généraux, personnel et entretien)
- La pression fiscale (taux des taxes d'habitation, foncières et professionnelle)
- Le volume des emprunts pour financer les investissements

Bien évidemment chacun de ces choix a des répercussions positives ou négatives sur les deux autres. Dans ce contexte très encadré et contraint, dégager des moyens budgétaires indispensables pour faire face à la pérennisation des emplois, à l'entretien du patrimoine, à l'accueil de nouveaux habitants et à nos obligations sociales, dépend directement et étroitement de notre développement économique et donc de notre niveau d'investissement.

**C'est notre priorité budgétaire, malgré les contraintes économiques externes.**

## **A – Le contexte**

Dans la foulée des dernières élections, les deux budgets précédents ont été consacrés à l'achèvement des projets déjà engagés et au montage des nouvelles opérations qui arrivent en 2010 en phase opérationnelle.

Dans une conjoncture économique très difficile marquée par une stagnation des dotations et une baisse des subventions, le budget 2010 tiendra compte d'une évaluation très précise de toutes les dépenses obligatoires de fonctionnement ainsi que les opérations d'investissement dont la mise en œuvre est prévue à court terme. Ce budget sera, autant que de besoins, complété au fur et à mesure de la quantification et de la planification des nouveaux projets par des décisions budgétaires modificatives équilibrées par des recettes propres.

Tels seront les objectifs de ce nouveau budget : Poursuite de la réalisation des projets structurants que nous nous étions engagés à mettre en œuvre pour redynamiser et moderniser Marvejols et actions de proximité destinées à améliorer notre cadre de vie et l'équipement de nos quartiers et de notre cœur de ville.

Bien sûr, ces prévisions tiendront compte, à la fois de nos contraintes quotidiennes de service public et, des estimations sincères de nos recettes et de nos capacités fiscales tributaires de l'environnement externe.

### **Le Contexte économique international et national**

Le paroxysme de la crise économique mondiale semble avoir été atteint au premier trimestre 2009. Après une baisse d'activité déjà forte fin 2008 et encore accentuée au premier trimestre 2009 dans une majorité de pays, des signaux moins négatifs sont apparus au deuxième trimestre. Les marchés financiers se normalisent progressivement sous l'effet de l'assouplissement marqué de la politique monétaire des banques centrales et de l'intervention massive des Etats pour soutenir les établissements financiers. La consommation privée a été plus vigoureuse que prévue et s'est même inscrite en hausse de 0,3 % en France et en Allemagne. Les plans de relance ont soutenu la demande des ménages, il n'en demeure pas moins que le taux de chômage a continué à croître. (source: point de conjoncture INSEE octobre 2009)

Le contexte international et national de 2008 et 2009 imposait une rigueur renforcée dans la gestion budgétaire de la commune, tout en continuant à investir pour l'entretien du patrimoine communal et pour apporter des améliorations de vie à nos administrés.

Il ne faut donc pas s'attendre à court terme à une reprise de l'inflation et donc des taux d'intérêt, à l'exception notable du prix du pétrole et donc des coûts de production d'énergie

## **La réforme des finances locales et les conséquences pour le budget 2010.**

2010 marque une rupture importante dans le cadre des relations entre l'Etat et les collectivités et entre les collectivités et les entreprises avec la réforme de la taxe professionnelle dont les conséquences sont à ce jour difficiles à quantifier.

- La modification des ressources des collectivités locales :
- La Cotisation économique et territoriale remplace la taxe professionnelle.
- Les Communes et EPCI conserveront le bénéfice du produit des 3 taxes ménage.
  
- La suppression de la taxe professionnelle pour les départements.
- Les départements bénéficieront de la cotisation complémentaire assise sur la valeur ajoutée produite et le chiffre d'affaires des entreprises.

En clair, l'Etat va garantir en 2010 le même niveau de recettes fiscales qu'en 2009, mais il faudra s'attendre à des modifications substantielles d'assiettes fiscales pour les prochains budgets

## **Les engagements à poursuivre**

Au budget primitif 2009 de la commune, plusieurs programmes d'investissements étaient inscrits, soit qu'il s'agissait d'opérations antérieures à terminer, soit d'opérations nouvelles.

2010 sera en priorité consacré à leur achèvement car la majorité de ces opérations ont été lancées en cours d'année (délais de procédure, de consultation, d'octroi de financements), que celles-ci ont commencé en fin d'année et donc que les paiements d'entreprises s'effectueront sur 2010. De même les financements obtenus pour ces opérations seront versés en 2010.

OPERATIONS	REALISE EN 2009	RESTES A REALISER
Eglise tranche 7C	221.272 €	55.902 €
Ecole de la Coustarade	68.349 €	4.116 €
Lutte contre les inondations	50.000 €	15.606 €
Piscine municipale	247.622 €	965.778 €
Pré de Suzon	8.980 €	75.020 €
Unité technique communale	62.447 €	21.703 €
Opér. Cœur de Ville (études)	1.914 €	25.086 €
Aménag. des Hauts du Géant	542 €	350.000 €

Les orientations budgétaires de 2010 répondent à deux objectifs, la poursuite des actions engagées et le lancement d'opérations nouvelles. Il est à noter que ces projets ont fait l'objet de présentation en séance du Conseil Municipal pour approbation et demande de financement. Néanmoins, ils ne sont lancés que si les financements attendus sont accordés.

Libellés	opérations antérieures poursuivies en 2010	opérations 2010
Vie scolaire (Magalie VIDAL)	travaux d'aménagement et équipement de l'école de la Coustarade	travaux d'aménagement et équipement de l'école de la Coustarade
Vie sportive (Daniel BASTIDE)	Réhabilitation de la piscine municipale	Réhabilitation de la piscine municipale Piste de saut en longueur de Pineton Aménagement des stades (sous réserve de l'attribution de financements)

Urbanisme (Jean Pierre JACQUES)	Etudes sur les zones à urbaniser Zone 1AU du Géant Sud	Etudes sur les zones à urbaniser
Communication (Jean François DELOUSTAL)	Logo, site internet, journal municipal	site internet, journal municipal
Travaux (Henri DAUDE)	programme voirie et ouvrages de soutènement	programme voirie et ouvrages de soutènement Unité technique communale (sous réserve de l'attribution de financements) Déconnexion de l'Estancogne tranche II Réseau Pluvial : Valat de Chaze
Vie de Quartier (Jacqueline ORLOWSKI)		trottoirs, glissières de sécurité, bâtiments communaux, mobilier urbain, sécurité, fleurissement, propreté
Vie Sociale (Jean Pierre JACQUES)		actions de sécurité routière et de prévention de la délinquance
Jeunesse (Samira MESKINI)		Travaux à l'espace jeunes Actions du conseil municipal des jeunes Journée de la jeunesse et des associations
Animations (Janine MAMET)		Feux d'artifices Fêtes diverses et animations
Tourisme (Magalie VIDAL)		Aménagement des chemins de randonnée Promotion presse et salons Travaux au VVF
Culture (Christine de CHAMBRUN)		Equipement salle de spectacle Saison culturelle Expositions
Santé (Claude CAUSSE)		mise en place de défibrillateurs
Vie économique (Claude CAUSSE)		Art et Artisanat en Cœur de Ville Bourses à la création ou à la reprise d'activités
Patrimoine (Claude CAUSSE)		Eglise : tranche 10 Restauration de tableaux Hôtel Rouvière : décors peints
Opération Coeur de Ville (Jean François DELOUSTAL)		Aides aux façades et toitures Aides aux commerces Concours d'architectes
Lutte contre les Inondations (Jean François DELOUSTAL)	Le Coulagnet	Le Coulagnet
Centre Communal d'Action Sociale (Huguette NURIT)		Bourses aux permis de conduire, sorties des aînés, micro crédit social, téléassistance,...

A ces projets clairement identifiés, nous assumerons les impacts budgétaires de notre action en faveur de l'installation des jeunes ménages ou des personnes à mobilité réduite (réserves foncières, lotissements communaux, aides à la rénovation du centre ville) ainsi que celles des « petits » projets qui relèvent plus souvent de l'entretien courant et régulier de notre patrimoine qui embellissent nos quartiers et bien sûr, toutes les opérations d'animation culturelles, sportives, touristiques et festives, auxquels participe activement le personnel communal, et qui font de Marvejols, une ville attractive pour ses habitants et les touristes, avec comme préoccupation majeure de répondre aux attentes quotidiennes des Marvejolaises et des Marvejolais.

Nous avons voulu et nous réaffirmons que l'ensemble du bassin de vie de Marvejols et non pas seulement la commune dont la superficie est une des plus petites du Département, soit un axe majeur du développement économique de la Lozère grâce à une situation géographique privilégiée, un dynamisme social envié, une qualité de vie et de services (médicaux, commerciaux, artisanaux) sans cesse renouvelée et une vocation d'accueil d'entreprises réaffirmée que nous devons soutenir sans faille en étroite collaboration avec les communes voisines, la Communauté de Communes et le Conseil Général.

A ce titre, la Communauté de Communes du Gévaudan qui a la compétence développement économique et percevait à ce titre l'intégralité de la taxe professionnelle, assure désormais pleinement son rôle de fédérateur et de structure de portage des équipements structurants de notre bassin de vie.

Enfin, réaffirmer comme prioritaire l'investissement ne suffit pas si l'on n'est pas soutenu et aidé. En effet, très peu de projets ne pourraient être menés à terme sans l'intervention de l'Etat, de la Région et du Conseil Général, indispensable pour compenser les faiblesses structurelles de notre département (altitude, isolement, faible densité,...)

A ce titre, reconnaissant comme à Mende, notre vocation urbaine, le Conseil Général attribue à Marvejols une enveloppe globale de 191.360 € pour ses projets 2010.

Néanmoins, comme nous vous l'avons déjà exposé, la Région a réorienté sa capacité d'intervention et ses aides en priorité vers des équipements structurants (lycées, transports, ports et aéroports,...) et en soutien du développement local via des contrats pluriannuels départementaux. Ce changement de stratégie a généré une baisse globale des aides directes aux projets des petites communes, dont Marvejols, en tant que bourg-centre et à l'enjeu électoral limité pour le Président du Conseil Régional fait, malheureusement et dramatiquement les frais.

En effet, pourtant 2<sup>ème</sup> pôle économique et principale collectivité en termes d'investissement le long de l'axe de l'A75 en Lozère, Marvejols ne reçoit quasiment plus de subvention d'investissement de la Région.

Sur un plan budgétaire, ce nouveau mode d'intervention a des changements notables par rapport aux budgets précédents et qui faussent les comparaisons :

- **Baisse généralisée du niveau des subventions depuis 5 ans et donc recours à l'emprunt plus important.**
- **Allongement du délai d'instruction des projets qui ne peuvent désormais débuter sans un plan de financement bouclé.(impact de 18 mois sur la sortie des projets)**
- **Nécessité de dégager toujours plus d'autofinancement pour poursuivre le programme d'investissement ou à défaut, le baisser.**



## B - L'analyse rétrospective

Pour se prononcer sur ces orientations budgétaires 2010, il faut rappeler les résultats budgétaires de l'exercice passé et les engagements antérieurs que nous avons votés et qui sont toujours en phase de réalisation et dont les paiements n'interviendront qu'en 2009.

### Evolution des dépenses et recettes des exercices antérieurs :

Synthétisés par grandes masses dans le tableau ci-après, les résultats budgétaires des sept exercices précédents sont les suivants :

Exercice	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes de fonct°	5,5 M€	6,8 M€	5,5 M€	5,4 M€	5,3 M€	5,8 M€	5,9 M€
Dépenses de fonct°	4,9 M€	6,3 M€	4,8 M€	4,8 M€	4,8 M€	5,6 M€	5,3 M€
Excédent de fonct°	0,6 M€	0,5 M€	0,7 M€	0,6 M€	0,5 M€	0,2 M€	0,6 M€
Dépenses d'invest.	3,9 M€	4,4 M€	5,6 M€	4,7 M€	6,9 M€	5,5 M€	2,1 M€
Recettes d'invest.	3,9 M€	4,7 M€	5,2 M€	4,0 M€	5,3 M€	5,9 M€	1,6 M€
Déficit d'invest.	+0,1 M€	+0,3 M€	- 0,4 M€	-0,7 M€	- 1,6 M€	0,4 M€	- 0,5 M€
Résultat de clôture	+ 0,7 M€	+0,8 M€	+0,3 M€	-0,1 M€	-1,1 M€	+ 0,6 M€	+ 0,1 M€

Dans la continuité de nos précédents budgets, nous nous sommes attachés en 2009 à respecter l'objectif d'excédent de fonctionnement qui est un élément fondamental dans le financement de nos investissements.

Pour faire face à nos dépenses obligatoires et à la baisse des dotations d'Etat que nous détaillerons ci-après, nous devons collectivement faire de l'optimisation de cet autofinancement notre principal objectif budgétaire pour les prochaines années avec :

- **Une maîtrise encore plus rigoureuse des dépenses courantes,**
- **L'optimisation des recettes d'exploitation (ateliers relais, locations,...)**

### Etat de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la dette de la commune auprès des établissements bancaires baisse pour s'établir à 13.609.204 € contre 14.524.814 € l'année précédente. Soit : 2.336 € / habitant (DGF). Nous prévoyons pour 2010 un amortissement de 1.013.000 € (924.021 € en 2009).

Pour obtenir une vision globale de nos tous nos engagements, il faut ajouter l'encours des emprunts ayant financé les investissements des budgets annexes :

- Eau potable : 1.155.529 € contre 728.080 € en 2009
- Assainissement : 1.337.106 € contre 1.392.982 € en 2009

Pour financer ses investissements 2009, la commune n'a pas emprunté sur le budget principal. Seul le budget de l'eau, compte tenu des nombreux travaux réalisés a fait l'objet de deux financements : en tout début d'année 2009, 200.000 € sur 30 ans à taux bonifié auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du plan de relance et dernièrement 300.000 € auprès de la Caisse d'Épargne.

Malgré la crise financière qui a fortement perturbé les financements publics, nous avons renouvelé grâce à la confiance de nos partenaires bancaires les lignes de crédits (découverts qui nous permettent de gérer la trésorerie au quotidien) pour sécuriser 2009 et 2010. Elles n'ont pas été utilisées en 2009 et sont donc intégralement soldées au 31 décembre 2009 et non mobilisées à ce jour.

En 2010, nous prévoyons des taux d'emprunt à long terme stables autour de 3,75-3,90 %.

Souvent sujet de polémique stérile, 38,36 % de notre annuité de dette qui représente en 2009 1.500.218 €, est couverte par les 575.518 € de loyers perçus par la commune pour la valorisation de son patrimoine.

La part d'équipements publics non productifs de revenus financée par la dette représente donc 8.385.991 € (61,62 % des 13,6 M€ d'encours). Soit 1.440 € par habitant à comparer avec les ratios nationaux qui s'établissaient à 1023 € / habitant en 2009.

## **C – Les orientations et prévisions budgétaires**

Elaborer un budget nécessite en priorité de quantifier avec précision les recettes attendues puis dans un second temps les charges annuelles rendues obligatoires soit par la loi (la masse salariale, la dette, l'Etat civil, l'école primaire, la solidarité,...), soit par les contraintes techniques (chauffage, énergie, entretien des routes, des immeubles, du matériel roulant,...) ou juridiques (assurances, taxes, éclairage public, la sécurité,...).

### **Les impôts et taxes représentent la moitié des recettes de fonctionnement**

Principale ressource de la commune, « les impôts locaux » qui représentent plus de 50 % des recettes annuelles, sont constitués de :

- La taxe d'habitation,
- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Ces taxes sont déterminées par application d'un taux (dont la fixation est de la compétence exclusive de la commune) à une base notifiée par les services fiscaux selon les déclarations de chaque ménage et entreprise.

Depuis plusieurs années, nous enregistrons une croissance annuelle significative des bases fiscales.

Pour 2009, le produit fiscal attendu des 3 taxes (1.940.007 €) était en forte progression par rapport à celui de 2008 : + 7,5 %, intégrant il est vrai, l'augmentation des taux de 3,5 %. Néanmoins, ce produit était en nette progression de 2,96 % par rapport au montant des contributions réellement perçues sur 2008 (1.884.316 €).

Seule donnée connue à ce jour, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales qui sert au calcul des bases d'imposition est fixé à 1,012 pour 2010. Ce coefficient, qui correspond à une majoration de 1,2%, concerne aussi bien les propriétés non

bâties que les immeubles industriels relevant de la méthode comptable et l'ensemble des autres propriétés bâties.

Nous ne disposons pas à ce jour des bases notifiées par les services fiscaux. Néanmoins à la vue des nombreuses constructions récemment constatées, nous attendons pour 2010 une progression significative des bases et du produit fiscal d'au moins 3 %. Soit : **2.000.000 €**.

Si l'évolution des bases s'avérait insuffisante nous serions contraints de compenser par une augmentation des taux pour couvrir nos charges obligatoires.

Indépendamment de l'évolution du comportement des consommateurs vis à vis de l'acte d'achat et plus particulièrement vis à vis du commerce de détail et des « petits commerces », la progression des bases fiscales est le seul indicateur fiable et indiscutable de la création de richesse sur Marvejols, tant en terme d'habitat, que de constructions nouvelles ou d'investissement des entreprises.

Avec des évolutions supérieures à l'inflation, cet accroissement de la richesse fiscale traduit le dynamisme des entreprises et la qualité de vie qu'offre Marvejols pour les ménages, dont les demandes de foncier pour l'activité professionnelle et l'habitat vont croissantes.

Bien que la création de richesses et d'emplois relève des seules entreprises, nous trouvons là un motif de satisfaction et de justesse de notre stratégie qu'illustre parfaitement la nécessité de poursuivre l'agrandissement de notre zone d'activités actuellement en plein travaux.

Toutefois, nous sommes pleinement conscients que cette croissance – essentiellement portée sur la périphérie du territoire communal – ne doit pas générer un trop fort déséquilibre au détriment du centre historique dont les coûts de rénovation et de modernisation pénalisent le développement.

Dans nos prévisions 2010, nous orienterons nos capacités d'investissement pour compenser ce déséquilibre afin d'offrir une meilleure attractivité et mettre à disposition des capacités de logements pour les ménages.

Depuis janvier 2008 avec l'adoption du régime fiscal de Taxe Professionnelle Unique (TPU) par la Communauté de Communes, la taxe professionnelle n'est plus directement perçue par la Commune mais par la Communauté qui, en contrepartie, prend en charge des compétences que nous assumions jusqu'alors (crèche, voirie et surtout développement économique) et nous reverse annuellement une compensation fixe équivalente de : 732.858 €.

La réforme de la taxe professionnelle n'impacte donc pas directement la commune mais il conviendra de rester vigilant sur l'évolution future des contributions qui viennent se substituer à la taxe si celles-ci ne permettaient pas d'assumer la compensation fixe.

Pour mémoire, les taux votés par la commune :

Taux (%)	1994	1995 à 2001	2002	2003	2004	2008	2009	France 2008
T.H.	9,16	9,43	10,00	10,18	9,83	10,17	10,53	14,578
F.B.	21,58	22,23	23,56	23,98	23,20	24,01	24,85	18,74
F.N.B	180,79	186,17	197,34	200,89	193,35	200,12	207,12	44,81
T.P	11,09	11,42	12,11	12,43	11,95	12,81	12,81	15,58

Indépendamment de toute polémique, gardons en mémoire que Marvejols, n'est pas une ville industrielle et qu'au plan géographique, l'étroitesse du périmètre communal n'offre que peu de possibilité d'extension foncière en matière d'urbanisation. Ceci nous pénalise directement en termes d'évolution démographique au profit des communes périphériques ; justifiant d'autant la montée en puissance de l'intercommunalité.

Quelques chiffres qui doivent tous nous interpellés et nous guidés dans notre action en matière de développement économique et de soutien aux entreprises :

Notre potentiel fiscal (bases x taux nationaux) par habitant n'était que de 521 € en 2008 pour 564 € à Mende, 635 € à Saint Flour, 652 € à Saint Chély d'Apcher et 736 € pour la strate nationale des communes de 5 à 10.000 habitants, soit 30 % de richesse fiscale en moins par rapport aux communes de taille comparable.

Et surtout, car elle permet de minorer la pression sur la fiscalité des ménages et mesure le poids économique des entreprises, la taxe professionnelle reversée n'est que de 126 € par habitant à Marvejols pour 293 € à Saint Chély (732.858 € contre 1.560.391 €) et 272 € pour la strate des communes de 5 à 10.000 habitants, soit 46 % de bases fiscales en moins au niveau des entreprises.

Toutefois cet écart tend à se réduire au niveau des bassins de vie et des communautés qui perçoivent la taxe professionnelle :

- 3.002.156 € à Saint Flour pour 12.572 habitants, soit 239 € / habitant
- 1.070.995 € à Marvejols pour 10.295 habitants, soit 104 € / habitant
- 2.421.754 € à Mende pour 14.504 habitants, soit 167 € / habitant

De la même façon, quand nous touchons 992.520 € de dotation de l'Etat (DGF) pour 5825 habitants en 2009 (170 €), Saint Chély perçoit 1.282.147 € pour 5332 habitants (240 €), Mende : 2.916.433 € pour 13935 habitants (209 €) et Saint Flour : 1.806.392 € pour 7673 habitants (235 €).

### **Les autres taxes**

La commune perçoit essentiellement quatre autres taxes. Nous prévoyons 230.000 € pour 2010 :

La taxe sur l'électricité prélevée par EDF :	110.000 €	(109.981 € en 2009).
La taxe sur les ventes d'immeubles :	80.000 €	(83.291 € en 2009).
Les droits de stationnement :	20.000 €	(20.540 € en 2009)
Les droits de place :	20.000 €	(19.537 € en 2009).

### **Les dotations de l'Etat représentent 30 % de nos recettes de fonctionnement**

Comme nous vous l'évoquions précédemment, Le taux d'évolution des concours de l'Etat est limité en 2009 à 2 % pour une inflation estimée à 1,5 %. Cela signifie que les dotations vont stagner en 2009 voir baisser pour celles qui intègrent le critère population suite aux recensements intermédiaires.

Comme nous vous l'évoquions précédemment, en 2010, l'Etat a prévu de limiter ses concours financiers aux collectivités locales y compris le fonds de compensation de la TVA à sa prévision d'inflation de 1,2 %.

Cela signifie que les dotations vont stagner en 2010 voir baisser pour celles qui intègrent le critère population suite aux recensements intermédiaires.

Ainsi, après la fiscalité directe, la deuxième ressource du budget est procurée par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat. Elle baisse de 1,87 % pour s'établir à 992.520 € contre 1.011.045 €.

A cette dotation de base, devrait s'ajouter une dotation de solidarité rurale de **275.000 €** pour 272.806 € en 2009 destinée à compenser les charges de centralité des bourgs-centres.

La troisième principale dotation est le Fonds National de péréquation de la TP (128.044 € en 2009), il ne devrait pas connaître d'évolution importante. Prévision 2010 : **130.000 €**.

Les autres dotations versées par l'Etat concernent l'investissement à travers la DGE (Dotation Générale d'équipement) dont l'attribution dépend désormais du caractère éligible des investissements à cette dotation et le fonds de compensation de la TVA que nous prévoyons pour 2010 une prévision de **300.000 €** et 361.614 € en 2009 directement calculé par rapport aux investissements réalisés lors de l'année n-2.

### **Les autres recettes :**

Issues directement des interventions de la commune et de la mise à disposition de son patrimoine, il est attendu pour 2010 une recette au titre des loyers de : **565.000 €** contre 575.518 € en 2009 pour la location des immeubles communaux et des ateliers-relais. Nous tenons compte dans notre évaluation de l'arrêt du bail courant 2010 avec les services fiscaux dans l'immeuble Place Girou.

### **Les principaux postes de dépenses**

Comme précédemment, il nous faut poursuivre la maîtrise des dépenses courantes afin de pouvoir faire face à nos projets d'investissement sans recourir de façon trop importante à l'emprunt et/ou à la fiscalité.

Compte tenu des mouvements de personnels et des départs à la retraite prévus mais également avec une rationalisation des saisonniers, il nous faut impérativement contenir la masse salariale dans une enveloppe de **2.000.000 €**, représentant + 2,8 % par rapport au réalisé 2009 : 1.945.472 €.

Le contingent 2010 à verser au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est évalué à **185.000 €** contre 181.203 € en 2009 (+2,1 %)

Contrepartie des investissements réalisés, les intérêts des emprunts et lignes de trésorerie (584.033 € en 2009) sont estimés à **610.000 €**.

Au niveau des subventions nous prévoyons d'augmenter l'enveloppe prévue sur 2010 de 585 à **635.000 €** en raison de la subvention au CCASS qui passe de 60 à 91.000 € et intègre désormais l'emploi affecté. Face à la stagnation de nos dotations, nous maintiendrons le même niveau de subvention que l'année précédente.

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux postes de dépenses courantes obligatoires et les prévisions pour 2010 :

Dépenses (en €)	2006	2007	2008	2009	2010
Personnel	1.720.000	1.847.800	2.035.228	1.945.472	2.000.000
Contingent SDIS	183.621	184.428	189.237	181.203	185.000
Frais financiers	400.000	442.178	678.502	584.034	610.000
Subventions (*)	565.000	606.896	630.026	553.566	635.000

(\*) Prévisions 2010 : CCAS 91.000 €, Caisse des Ecoles : 57.000 €, Maison du Tourisme : 67.000 €, associations : 260.000 €, écoles sous contrat : 140.000 €, autres : 20.000 €. Pour information, les subventions votées en 2009 représentaient 585.000 € dont CCAS 60.000 €, Caisse des Ecoles : 57.000 €, Maison du Tourisme : 67.000 €, associations : 258.694 €, écoles sous contrat : 138.000 € dont payé 93.005 €, autres établissements publics : 17.867 €.

Comme vous pouvez le constater nous ne disposons quasiment aucune marge de manœuvre sur ces 4 postes obligatoires qui représentent 3.430.000 € et plus des 2/3 de notre budget auxquels nous pourrions aussi rajouter, car quasiment incompressibles, les assurances, l'éclairage public, les frais généraux d'entretien, les carburants et combustibles,....Soit près de 90 % du budget de fonctionnement.

Au-delà de tout clivage, vous comprendrez l'importance de la maîtrise de ces charges qui n'ont comme seule source de financement la fiscalité versée par les contribuables et les entreprises.

### L'autofinancement des investissements

Plus que tout autre indicateur, le niveau de l'autofinancement que dégage une commune démontre la qualité de sa situation financière.

L'autofinancement brut se définissant comme la différence entre les charges et les produits d'exploitation augmentée des dotations aux amortissements.

Pour Marvejols, l'évolution constatée est la suivante :

- 2002 : 926.939 € dont 520.961 € d'amortissement
- 2003 : 1.205.493 € dont 612.425 € d'amortissement
- 2004 : 1.017.678 € dont 542.150 € d'amortissement
- 2005 : 1.085.835 € dont 491.332 € d'amortissement
- 2006 : 906.002 € dont 491.947 € d'amortissement
- 2007 : 988.156 € dont 489.425 € d'amortissement
- 2008 : 718.070 € dont 449.752 € d'amortissement
- 2009 : 1.193.111 € dont 544.808 € d'amortissement pour un objectif de 900.000 € (cf. DOC 2009)

Grâce à la maîtrise de nos charges de fonctionnement en 2009, nous avons retrouver un autofinancement supérieur au remboursement de notre dette. C'est cet effort que nous constatons depuis plusieurs années qui nous a permis de tenir nos engagements en matière d'investissements.

Nous poursuivrons donc en 2010 avec une prévision de **1.013.000 €** dont 540.000 € d'amortissement, notre objectif d'autofinancement afin d'assurer le financement de nos engagements antérieurs.

Avec un plan de financement globalement équilibré par tiers : Un tiers pour l'autofinancement, un tiers de subventions (1.000.000 €) et un montant d'emprunt maximum de 1.000.000 € pour ne pas accroître notre endettement, le volume de la section d'investissement pour 2010 peut donc représenter une enveloppe globale de **3.000.000 €**.

*Telle sera notre stratégie pour 2010 :  
Condition indispensable pour soutenir l'activité et les emplois.*

**Les programmes en cours de réalisation de l'exercice précédent**

L'ensemble des éléments évoqués précédemment permet de définir les grandes lignes de notre futur budget primitif. Toutefois, avant d'inclure les nouveaux projets d'investissement pour 2010, il convient de rappeler que nous devons, au préalable, assumer plusieurs programmes majeurs en cours d'exécution pour un montant budgétaire global de : **1.776.748 €**, sur lesquels nous attendons : **1.059.157 €** de subventions. Le solde étant financé par 300.000 € d'emprunts et l'autofinancement dégagé par la clôture des comptes 2009.

Le détail des principaux projets toujours en cours de réalisation est le suivant :

<b>Opérations votées et budgétisées en 2009 en cours de réalisation</b>	<b>Dépenses restant pour 2010 en €</b>	<b>Subventions attendues en 2010</b>
Etudes (Cœur de ville, zones à urbaniser)	48.724	
Informatique mairie	6.900	
Matériel de bureau mairie	1.285	
Signalétique urbaine	5.409	
Travaux salle culturelle	3.914	
Travaux Eglise paroissiale toiture tr. 7C	55.902	154.034
Gros travaux / bâtiments communaux	14.525	9.700
Ecole Coustarade – travaux	4.116	18.307
Travaux pole restauration	4.610	
Travaux maison des spécialistes	1.442	520
Travaux de lutte contre les inondations	34.394	36.695
Travaux au VVF	43.115	60.000
Aménagement nouveau cimetière	2.700	
Aménagement de villages/quartiers	20.000	135.250
Rénovation piscine	965.778	548.333
Piste d'éducation routière	1.700	
Aire camping cars	75.020	25.083
Unité technique communale	21.703	71.235
Voirie 2007	20.000	
Murs 2008	16.500	
Participations diverses	13.060	
Voirie 2008	65.951	
<b>Total restes à réaliser 2009</b>	<b>1.776.748 €</b>	<b>1.059.157 €</b>

*A la fin de l'exposé, Monsieur le Maire demande si les Elus ont des observations ou questions.*

*Monsieur CHEDANNE demande d'avoir un document explicatif.*

*Monsieur le Maire indique qu'il sera fourni avec le compte rendu.*

*Aucune question ni information n'est formulée par les Elus.*

## DELIBERATIONS

### **Approbation du compte rendu**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 09/02/2010.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **1) Logement de la Coustarade : mise à disposition**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes a recruté un agent administratif contractuel pour une période de six mois, en attendant que le recrutement du futur Directeur soit effectif. Cette personne cherchait un logement de type T1 et la commune disposait à la Coustarade d'un appartement vacant. Il est proposé de mettre ce logement à disposition de Monsieur François DI MARTINO pour une durée de six mois avec un loyer mensuel de 150€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- approuver la mise à disposition de ce logement à Monsieur DI MARTINO pour une durée de six mois à compter du 1er mars 2010 avec un loyer mensuel de 150 €
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment la convention d'occupation

Vote pour à l'unanimité

### **2) Locaux de la Mairie : mise à disposition**

Monsieur le Maire expose que les locaux de la Communauté de Communes sont trop exigus pour accueillir deux agents administratifs. Il est proposé de mettre à disposition la première salle de réunion de la Mairie à la Communauté de Communes afin de permettre aux deux agents de travailler dans de bonnes conditions et ce, en attendant la construction d'une structure adaptée, programmée en 2010-2011.

Le tarif d'occupation de cette salle est fixé à 75 € mensuel à compter du 1er mars 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- approuver l'occupation de cette salle de réunion de la mairie par convention de mise à disposition à compter du 1er mars 2010 moyennant une redevance de 75 € mensuelle.
- Autoriser et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment la convention de mise à disposition .

Vote pour à l'unanimité

### **3) Hôtel de ROUVIERE, restauration des charpentes et couvertures : approbation du projet et demande de financement.**

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que la commune est propriétaire de l'hôtel de ROUVIERE, rue Jules DAUDE, classé Monument historique ; des travaux de protection des peintures et boiseries intérieures ont déjà été réalisés ainsi que des travaux de mise en sécurité. Il convient désormais de procéder à la restauration des charpentes et couvertures. Le devis estimatif est le suivant :

- Lot n°1 : Maçonnerie- Pierre de Taille : 163.473, 44 € HT
- Lot n°2 : Charpente : 105.848, 18 € HT
- Lot n°3 : Couverture : 170.404, 00 € HT
- Options : 326, 97 € HT
- Honoraires et aléas : 99245 ,15€ HT



-		-----
-	Total	: 539.267, 97 € HT 645.000, 00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le projet de travaux de cette opération de restauration des charpentes et couvertures de l'Hôtel ROUVIERE
- Solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels : Fonds européens, Etat, DRAC, Conseil Régional, Conseil Général et tous autres organismes
- Autoriser et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

*Monsieur CAUSSE indique que dans le cadre de cette réhabilitation, il va falloir mener une réflexion sur le devenir de ce bâtiment, sa destination, sachant que l'objectif est une ouverture au public.*

*Monsieur le Maire souligne que la destination doit être en rapport avec l'histoire de MARVEJOLS ; il a été évoqué notamment un musée de la résistance. Nous devons y réfléchir ensemble.*

Vote pour à l'unanimité

#### **4) Plan de lutte contre les inondations : Aménagement du ruisseau de Maison Rouge, tranche II : approbation du projet et demande de financement.**

Monsieur le Maire expose et Monsieur DELOUSTAL indique qu'afin de réduire les débordements et les inondations du ruisseau de Maison, situé au nord ouest de MARVEJOLS, la commune souhaite réaliser différents aménagements de rectification et d'aménagements du lit du cours d'eau. Le secteur concerné par ces travaux et qui connaît le plus de problèmes est situé d'amont en aval, entre la voie communale desservant le haut du quartier de Maison Rouge et le chemin du Grenier. Il est à noter qu'une tranche de travaux a déjà été réalisée en 2007-2008 d'aménagements et de détournement du ruisseau de Maison Rouge vers la Colagne.

Le coût estimatif de cette opération est de : 315.000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- approuver le projet de travaux
- solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels : Etat, Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil Régional, Conseil Général
- autoriser et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

#### **5) Rénovation de la piscine municipale : avenant n°1 au lot n°1 -démolitions – terrassements – gros œuvre – revêtements des plages.**

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que le marché correspondant au lot n°1 avec le groupement d'entreprises SARL SOCA CONSTRUCTIONS et la SAS SOMATRA a été approuvé le 22 septembre 2009. Afin d'assurer une bonne finition de l'ouvrage, il convient de prendre en compte les travaux supplémentaires suivants :

- Reprise : en sous-œuvre du mur du grand bassin contre le local pompe ne descendant pas jusqu'à la plate forme du sol du local
- Travaux dans les locaux vestiaires et technique : escalier béton côté stade afin de s'adapter aux aménagements futurs côté stade (sautoir), modification de l'épaisseur du mur vestiaire demandée par le bureau d'études, décapage et ponçage du mur grand bassin intérieur existant côté local pompe avant cuvelage
- Grand bassin : modification sur les parois existantes du bassin pour adaptation au nouveau revêtement (piquage chanfrein et sciage du quai)

- Abords : travaux sur le bâtiment mitoyen demandés par le maître d'ouvrage
- Modification des réseaux : modification des réseaux E.U. (eau de vidange du local technique raccordé sur réseau égout), modification du réseau EDF par fourniture du janolène diamètre 110 au lieu de 63 et raccord au local pompe du stade demandés par le maître d'ouvrage, réalisation d'un regard arrivée d'eau dans le local chauffe eau demandé par les utilisateurs.
- Plages : enlèvement des matériaux instables sur une partie de la plate-forme et remplacement par remblais rocheux.

Le montant du marché initial était de : 419.937,43 € HT

Le montant de l'avenant n°1 est de : 18.970,00 € HT

Le nouveau montant du marché est de : 438.907,43€ HT, soit 524.933,29 € TTC.

*Monsieur MASSON, architecte, maître d'œuvre de la réhabilitation de la piscine municipale explicite les causes des avenants présentés.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- approuver l'avenant n°1 au lot n°1 de l'opération de réhabilitation de la piscine municipale
- autoriser et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment l'avenant précité.

Vote pour à l'unanimité

#### **6) Rénovation de la piscine municipale : avenant n°1 au lot n°2 – étanchéité – membrane armée.**

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que le marché correspondant au lot n°2 avec la SARL RIVIERE a été approuvé le 22 septembre 2009.

Il a été décidé, après constat de l'état des ouvrages, d'effectuer le rattrapage des parois verticales sous goulottes (mur existant non rectiligne) et la reprise du mur côté vestiaire. En effet, lors des travaux, il a été remarqué que le mur côté vestiaire du grand bassin était doublé d'une paroi en briques plâtrières. Ce matériau n'étant pas approprié à ce type d'ouvrage, il est nécessaire d'enlever des briques, de poncer la maçonnerie et de réaliser un ragréage de finition.

Le montant du marché initial était de : 67.180,27 € HT

Le montant de l'avenant n°1 est de : 5.323,67 € HT

Le nouveau montant du marché est de : 72.503,94 € HT, soit 86.714,71€ TTC.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- approuver l'avenant n°1 au lot n°2 de l'opération de réhabilitation de la piscine municipale
- autoriser et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment l'avenant précité.

Vote pour à l'unanimité

#### **7) Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale : demande de financement**

Monsieur le Maire expose que la Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale est opérationnelle depuis 2007. Elle peut bénéficier de financements pour assurer son fonctionnement au titre de la Dotation de Développement Rural à hauteur de 40%, de l'Association de la Maison de l'Emploi à hauteur de 20%. Le budget estimatif est de 21.204€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- approuver ce budget
- solliciter les financements auprès de l'Etat à hauteur de 40% au titre de la DDR et 20% au titre de l'Association de la Maison de l'Emploi
- autorise et mandate Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

**8) Aménagement RD 809 : Convention financière avec le Département.**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour cette question complémentaire à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 9 février 2010 a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de déconnexion de l'Estancogne, tranche II et solliciter la prise en charge par le Département des dépenses correspondantes concernant la réfection de la RD 809. Il convient d'apporter une précision concernant le montant de la participation départementale. Elle sera de 117.732,50 €, correspondant aux travaux de voirie engagés par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Solliciter cette participation financière du Conseil Général de la LOZERE
- Autoriser et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote pour à l'unanimité

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15**

**Le Maire**

**Jean ROUJON**